

Le Sel
de-Bretagne



1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2023-014-V

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT

Portant réglementation circulation pour travaux de la société BBM Fibre pour le compte de la société AXIONE

Le Maire de Le Sel de Bretagne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 à R 411-28,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par loi n°82-623 du 12 juillet 1982,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation, livre I, huitième partie,

Vu l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes

Vu la demande formulée par la société BBM Fibre pour le compte de la société AXIONE sollicitant une autorisation permanente d'une durée de un an d'occupation public pour les travaux d'études concernant le déploiement de la fibre optique,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des agents et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par les chantiers.

ARRÊTE

Article 1er : le présent arrêté permanent est applicable aux travaux liés à l'exploitation des réseaux et installations situés sur l'ensemble des voies communales afin de réaliser les travaux de relevés des chambres optiques

Article 2 : la présente autorisation est accordée pour une durée d'un an, soit du 20 juillet 2023 au 19 juillet 2024.

Article 3 : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la société BBM Fibre qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient

Le Sel
de-Bretagne



1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2023-014-V

survenir du fait du chantier. A l'expiration de l'autorisation ou en cas de rénovation, le permissionnaire est tenu de libérer la voie publique et de restituer l'emplacement dans son état d'origine.

Article 4 Le stationnement pourra être interdit localement au droit des travaux .

Article 5 La circulation piétonne sur les trottoirs et bas-côté pourra être temporairement modifiée au droit des travaux.

Article 6 : Une circulation alternée pourra être temporairement mise en place de façon manuelle

Article 7 : La pose, le maintien et le retrait de la signalisation spécifique au chantier seront effectués par l'entreprise BBM Fibre

Article 8 : Madame le Maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Bain de Bretagne, la société BBM Fibre sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 17 Juillet 2023

Madame Le Maire,
Christine ROGER

